

Maître Fabien BOMPARD
Avocat au Barreau de GAP
6, rue Cadet de Charance
05000 GAP

SCP DRUJON d'ASTROS & ASSOCIES
Maître Caroline PAYEN
9 bis place John Rewald Les patios de Forbin
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tel : 04.42.17.00.20 – www.drujondastros-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

Sur la commune de GAP (Hautes Alpes)

Dans un ensemble immobilier dénommé "VILLA CASALI", situé 2 Chemin de HAUTEVILLE,
cadastré section AI n° 234 lieudit LA DESCENTE pour une contenance de 13 a 40 ca
et section AI n° 969 lieudit LA DESCENTE pour une contenance de 2 a 40 ca, **les lots :**

N° 1, à savoir UN APPARTEMENT de type II sis au rez-de-chaussée de l'immeuble
et les 1873/9357èmes des parties communes générales d'une superficie totale loi Carrez de **64,20 m2**

N° 14, à savoir la jouissance privative et perpétuelle d'un jardin
d'une superficie de 307 m², et les 120/9357èmes des parties communes générales.

MISE A PRIX : 25.000 € (VINGT-CINQ MILLE EUROS)

Frais de poursuites payables en sus, y compris TVA

ADJUDICATION FIXEE AU JEUDI 18 AVRIL 2024 A 14 H 00

à l'audience du Juge de l'Exécution **près le Tribunal Judiciaire de GAP**, Place Saint-Arnoux à GAP (05007),
où les biens immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur.

OCCUPATION : Il ressort du procès-verbal de description en date du 7 juillet 2023 que le bien est actuellement occupé en vertu d'un contrat de location meublé suivant contrat signé le 1^{er} janvier 2022.

VISITE : Le Vendredi 29 Mars 2024 à 14 h 00

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au cabinet de l'avocat poursuivant et sur les sites www.aventes.fr et www.drujondastros-avocats.com
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de GAP-Place Saint-Arnoux

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

Le cahier des conditions de la vente est déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de GAP où il peut être consulté.

Seuls les avocats inscrit au Barreau de DES HAUTES ALPES peuvent soutenir les enchères. Les frais exposés pour parvenir à ladite vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Signé : Me Fabien BOMPARD

Avocat